

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion, tenue le 20 janvier 2025 à 19 h 30, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil sous la présidence de monsieur Patrick Lavoie, maire.

Sont présents :

Mme Louise Jean
M. Dominique Tremblay
Mme Cathy Tremblay
Mme Guylaine Morel
Mme Mélina Harvey
M. Jean-Claude Junior Tremblay

Assistant également: la secrétaire d'assemblée, madame Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, ainsi que madame Nadine Perron, secrétaire administrative.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024;
4. Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 18 décembre 2024, 19 h 30 et 19 h 45;
5. Adoption des comptes à payer du mois de décembre 2024;
6. Adoption des factures non inscrites dans la liste des comptes à payer du mois;
7. Projet de règlement portant le numéro 476 fixant les taux variés de la taxe foncière et des tarifs de service pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception;
8. PG Solutions : Contrat d'entretien et soutien des applications 2025;
9. Renouvellement adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour la directrice générale;
10. Centre d'archives régional de Charlevoix : Campagne d'adhésion annuelle (carte de membre corporatif);
11. Demande de renouvellement auprès de la CPTAQ d'une autorisation pour utilisation non agricole-Exploitation d'une carrière - O.K. Capital Ltée, Lot 5 719 909;
12. Offre de service : Réalisation d'un plan concept d'aménagement du chemin Principal (Projet Signature – MRC de Charlevoix);
13. Prolongement du contrat de conciergerie;
14. Résolution pour autoriser des subventions pour l'inscription à des activités pour les jeunes de 0 à 17 ans;
15. Activités de l'école Marie-Reine, année 2025, sur le site du parc (terrain de jeux);
16. Camp Le Manoir : Offre de services camp de jour 2025;
17. Journée familiale St-Hivernale;

18. Autorisation des cours/ateliers et mandat aux animateurs/formateurs pour l'offre d'activités (hiver);
19. Autorisation d'activités de la semaine de relâche et location du gymnase de l'école;
20. Centre communautaire Pro-Santé : Contribution popote roulante 2025;
21. Centre d'archives régional de Charlevoix : Campagne d'adhésion annuelle membre corporatif 2025;
22. Autorisation à la directrice générale et greffière-trésorière à payer toutes les dépenses incompressibles prévues au budget;
23. Affectation d'une somme à ajouter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection, année 2025;
24. Inscriptions au Rendez-vous en gestion des ressources humaines Charlevoix;
25. Inscription à la tournée des zones 2025 – ADMQ;
26. Demande de subventions pour activités ;
27. Vente de quatre (4) appareils respiratoires;
28. Offre de formation structure et risques d'effondrement;
29. Formation entretien et inspection des aires de jeux pour enfants;
30. Appel d'offre stratégie numérique (refonte site web);
31. Communauté St-Hilarion : Demande d'aide financière pour le déneigement;
32. Inscription au congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour la directrice générale;
33. Demande de commandite pour le Quille-O-Thon du 22 mars 2025 au profit de la Fibrose-kystique Canada / Section de Charlevoix;
34. Offre de forfait publicitaire Radio MF Charlevoix;
35. Offre de services pour l'attestation de performance annuelle camion pompe incendie et pompe portative;
36. Offre de renouvellement de publicité pour le feuillet paroissial 2025-2026;
37. Achat d'un canon (moniteur portatif) pour le Service incendie;
38. Autorisation de réparation de la chargeuse;
39. Invitation à l'atelier de co-création – Plan de conservation des milieux naturels et de la biodiversité de Charlevoix;
40. Représentation du conseil;
41. Courrier;
42. Affaires nouvelles;
43. Période de questions;
44. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, monsieur Patrick Lavoie, maire, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2025-01-01

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec dispense de lecture tel que déposé avec l'ajout des points 42.1 et 42.2 et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2025-01-02

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 décembre 2024 tel que déposé.

2025-01-03

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 18 DÉCEMBRE 2024, 19 H 30 ET 19 H 45

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance des procès-verbaux des séances extraordinaires du 18 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter les procès-verbaux des séances extraordinaires du conseil du 18 décembre 2024 de 19 h 30 et 19 h 45 tel que déposés.

2025-01-04

5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 119 119.23 \$ (journal des achats # 1502, journal des déboursés # 1453-1454, chèques # 17988 à 18029, prélèvements # 1754 à 1775) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 1 085 492.08 \$ (journal des achats # 1498-1500-1501, journal des déboursés, # 1449 à 1452, chèques # 17978 à 17987, prélèvements # 1753 à 1742) et les salaires nets pour un montant 44 236.25 \$ (dépôts # 510096 à 510180), sont acceptés.

2025-01-05

6- ADOPTION DES FACTURES NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS

Il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

It Cloud				129.81 \$
Hydro Québec				3 035.34 \$
Hydro Québec				1 410.19 \$
Jean-François Desbiens				3 500.00 \$
				8 075.34 \$

2025-01-06

7- PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 476 FIXANT LES TAUX VARIÉS DE LA TAXE FONCIÈRE ET DES TARIFS DE SERVICE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION

Le projet de règlement numéro 476 fixant les taux variés de la taxe foncière et des tarifs de service pour l'année financière 2025 est déposé.

Le conseil municipal en prend acte sur proposition de Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents.

2025-01-07

8- PG SOLUTIONS : CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la facturation de PG Solutions Inc. concernant l'entretien et le soutien des applications du logiciel PG pour l'administration et la gestion des permis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement des factures à PG Solutions pour le contrat d'entretien et de soutien des applications :

- Gestion des permis- Inspection : 2 529 \$ plus taxes
- Comptes fournisseurs, Grand-Livre, Paie, Taxation, Télétransmission MAPAQ, plate-forme de base, télétransmission - Paie, Modernisation des financiers- Administration : 10 287 \$ plus taxes

2025-01-08

9- RENOUVELLEMENT ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le renouvellement de l'adhésion annuel au montant de 502 \$ plus taxes et de l'assurance juridique de 548.70 \$ (taxes incluses) de madame Nathalie Lavoie, directrice générale, à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2025 au coût de 1 125.87 \$ plus les taxes applicables.

2025-01-09

10- CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DE CHARLEVOIX : CAMPAGNE D'ADHÉSION ANNUELLE (CARTE DE MEMBRE CORPORATIF)

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise une commandite de 45 \$ au Centre d'archives régional de Charlevoix pour leur campagne d'adhésion annuelle membre corporatif 2025.

**11- DEMANDE DE RENOUVELLEMENT AUPRÈS DE LA CPTAQ D'UNE AUTORISATION
POUR UTILISATION NON AGRICOLE-EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE - O.K. CAPITAL
LTÉE, LOT 5 719 909**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour utilisation à une fin autre que l'agriculture de O.K. Capital Ltée ;

CONSIDÉRANT QUE le but de la demande est d'obtenir l'autorisation de la CPTAQ afin de renouveler l'exploitation d'une carrière d'une superficie approximative de 10ha sur le lot 5 719 909 du Cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette exploitation est toujours en opération et a déjà autorisée dans le passé par la CPTAQ, dossier 410 355 en date du 4 août 2016 sur ce même terrain ;

CONSIDÉRANT QU'UNE autorisation de la CPTAQ est nécessaire puisque la parcelle de terrain est comprise à l'intérieur de la zone viable agricole provinciale permanente ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots voisins ;

CONSIDÉRANT QU'il pourrait exister ailleurs d'autres terrains disponibles, mais le demandeur n'a pas d'autre propriété ailleurs sur le territoire pour le projet demandé ;

CRITÈRES OBLIGATOIRES		
1	Le potentiel agricole du ou des lots Le potentiel agricole des lots avoisinants	Catégorie : 7 Catégorie : 5-7
2	Les possibilités d'utilisation du ou des lots à des fins d'agriculture.	Aucune
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants.	Aucune
4	Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale.	Aucune
5	La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes de l'agriculture.	Présente
6	L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole.	N/A
7	L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région.	Aucun
8	La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture.	Présente
9	L'effet sur le développement économique de la région.	N/A
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie.	N/A

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux et, plus particulièrement, aux règlements de zonage et de lotissement de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la résolution ;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ telle que déposée par O.K. Capital Ltée.

2025-01-11

12- OFFRE DE SERVICE : RÉALISATION D'UN PLAN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT DU CHEMIN PRINCIPAL (PROJET SIGNATURE – MRC DE CHARLEVOIX)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire réaliser un plan d'aménagement sur le chemin Principal pour trois sites dans le cœur villageois dans le cadre du projet Signature de la MRC de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE les sites retenus sont la Halte de la Montagne de la Croix, le parc l'Amical et l'Église;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service de la firme Arpent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion mandate la firme Arpent pour faire la réalisation d'un plan concept d'aménagement du chemin Principal au coût de 24 530 \$ plus taxes.

QUE cette dépense soit payée par la contribution de la MRC dans le cadre de la demande de soutien financier du projet Signature de la MRC de Charlevoix -FRR volet 3 (80 %) – qui est d'un maximum de 30 000 \$ pour la phase de planification de l'aménagement - et par le surplus libre (20 %);

QUE le montant résiduel du 30 000 \$ de contribution pourra être utilisé pour la phase de réalisation de travaux.

2025-01-12

13- PROLONGEMENT DU CONTRAT DE CONCIERGERIE

Il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la prolongation du contrat d'entretien ménager à Conciergerie Martin Tremblay pour le bureau municipal, le hall d'entrée du service de garde communautaire, et ce, aux mêmes conditions que 2024.

2025-01-13

14- RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES SUBVENTIONS POUR L'INSCRIPTION À DES ACTIVITÉS POUR LES JEUNES DE 0 À 17 ANS

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise de verser une subvention de 40 \$ pour l'inscription à des activités sportives, culturelles ou autres pour les jeunes de 0 à 17 ans;

QUE la subvention s'adresse aux jeunes résidents à Saint-Hilarion et sera octroyée une fois par année par enfant sur présentation de pièce justificative (reçu) ainsi qu'une preuve d'adresse pour l'année 2025.

2025-01-14

15- ACTIVITÉS DE L'ÉCOLE MARIE-REINE, ANNÉE 2025, SUR LE SITE DU PARC (TERRAIN DE JEUX)

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'activités de l'école Marie-Reine sur le site du parc l'Amical pour l'année 2025 par le service de garde et les enseignants.

2025-01-15

16- CAMP LE MANOIR : OFFRE DE SERVICES CAMP DE JOUR 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a manifesté en novembre dernier son intérêt à bénéficier des services du camp de jour par le Camp Le Manoir pour l'été 2025 à Saint - Hilarion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la proposition et renouvelle l'entente de gestion du camp de jour municipal avec le Camp Le Manoir des Éboulements pour l'été 2025;

QUE le maire et la directrice-générale et greffière-trésorière sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

2025-01-16

17- JOURNÉE FAMILIALE ST-HIVERNALE

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la journée familiale St-Hivernale le samedi 8 février 2025 au parc l'Amical ainsi que toutes les dépenses inhérentes à sa réalisation.

2025-01-17

18- AUTORISATION DES COURS/ATELIERS ET MANDAT AUX ANIMATEURS/FORMATEURS POUR L'OFFRE D'ACTIVITÉS (HIVER)

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la tenue des activités (soirées cinéma, jeux et quiz) et offre de cours (danse country par Alexandra Moffat, multisports par Stéphane Simard, dessin-peinture par Jimmy Perron) au Chalet des sports et/ou au parc de l'Amical comme présentés par l'agent de développement et coordonnateur à la vie municipale pour la programmation hiver.

2025-01-18

19- AUTORISATION D'ACTIVITÉS DE LA SEMAINE DE RELÂCHE ET LOCATION DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la programmation des activités dans le cadre de la semaine de relâche qui aura lieu du 3 au 7 mars 2025 au parc l'Amical ainsi que la location du gymnase de l'école selon les besoins.

2025-01-19

20- CENTRE COMMUNAUTAIRE PRO-SANTÉ : CONTRIBUTION POPOTE ROULANTE 2025

CONSIDÉRANT QUE des résidents de la municipalité utilisent le service de la popote roulante du Centre communautaire Pro-Santé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal appuie le service de la popote;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte de continuer de verser une contribution de 2 \$ sur chaque repas livré dans l'année 2025 aux citoyens admissibles de Saint-Hilarion.

21- CENTRE D'ARCHIVES RÉGIONAL DE CHARLEVOIX : CAMPAGNE D'ADHÉSION ANNUELLE MEMBRE CORPORATIF 2025

Ce point est annulé.

2025-01-20

22- AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE À PAYER TOUTES LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PRÉVUES AU BUDGET

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont des coûts fixes ou inévitables, qu'il est impossible de ne pas assumer en raison d'une obligation contractée ou de la nécessité de posséder certains biens pour le bon fonctionnement, ou encore en fonction de leur nature;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'affecter, en début d'exercice, les crédits pour les dépenses incompressibles autres que celles découlant d'engagements antérieurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise pour l'année 2025, les dépenses incompressibles suivantes, selon les sommes établies au budget :

a) Les dépenses inhérentes à l'application des conventions collectives ou reliées aux conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la Municipalité (contributions aux assurances, fonds de pension, rémunération, etc.);

b) Les dépenses d'électricité et de chauffage;

c) Les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dûment été attribué par l'autorité compétente;

d) Toutes sommes dues par la Municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire;

e) Les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supramunicipaux;

f) Les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale;

g) Les contrats de déneigement ou relatifs aux matières résiduelles accordés par la Municipalité;

h) Les primes d'assurances;

i) Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec;

- j) Les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts);
- k) Le paiement d'emprunts déjà contractés par la Municipalité.

2025-01-21

23- AFFECTATION D'UNE SOMME À AJOUTER AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION, ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution #2022-03-12, la municipalité a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 3 200 \$ pour l'exercice financier 2025;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

2025-01-22

24- INSCRIPTIONS AU RENDEZ-VOUS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE le Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix aura lieu le 12 février prochain au Fairmont le Manoir Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et le directeur des travaux publics sont intéressés à participer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la directrice générale et le directeur des travaux publics à s'inscrire et à participer au Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix au coût de 168.16 \$ du billet plus taxes et autorise également tous les frais inhérents à la formation.

2025-01-23

25- INSCRIPTION À LA TOURNÉE DES ZONES 2025 – ADMQ

CONSIDÉRANT QUE la tournée des zones de la Capitale-Nationale de l'ADMQ aura lieu le 9 avril 2025 à Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'inscription est de 390 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la directrice générale soit autorisée à assister à la tournée des zones de l'ADMQ, le 9 avril 2025 au coût de 390 \$ plus taxes;

QUE les frais de transport, de repas sont aussi autorisés et seront remboursés.

2025-01-24

26- DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention de madame Érika Villeneuve pour les activités de ses enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 80 \$ ($2 \times 40 \$$) à madame Villeneuve pour les cours de natation de ses enfants Rhoméo et Rommy.

2025-01-25

27- VENTE DE QUATRE (4) APPAREILS RESPIRATOIRES

CONSIDÉRANT QUE le Service incendie de la municipalité a eu des discussions avec le Service incendie de 2 municipalités environnantes pour la vente de quatre (4) appareils respiratoires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la vente de quatre (4) appareils respiratoires au coût de 4 000 \$ plus taxes par appareil aux municipalités intéressées.

2025-01-26

28- OFFRE DE FORMATION STRUCTURE ET RISQUES D'EFFONDREMENT

CONSIDÉRANT QU'une formation sur les structures et les risques d'effondrement pour le dossier CNESST est offerte par la Ville de Baie-St-Paul au coût de 900 \$ incluant le déplacement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la formation sur les structures et risques d'effondrement aux pompiers du Service incendie de la municipalité au coût de 900 \$ pour une journée ou 2 soirs (+/- 5 heures).

2025-01-27

29- FORMATION ENTRETIEN ET INSPECTION DES AIRES DE JEUX POUR ENFANTS

CONSIDÉRANT QUE l'ULSCN offre une formation en entretien et inspection des aires de jeu pour enfants, le 12 mars 2025, à Boischatet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire inscrire un employé de la voirie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'inscription d'un employé à la formation en entretien et inspection des aires de jeu au coût de 250 \$ plus taxes;

QUE les dépenses de repas et de déplacement seront remboursées par la municipalité.

2025-01-28

30- APPEL D'OFFRE STRATÉGIE NUMÉRIQUE (REFONTE SITE WEB)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Hilarion souhaite moderniser sa présence numérique d'une manière qui reflète son dynamisme, son identité unique et sa vision stratégique;

CONSIDÉRANT QUE les outils de communication numérique ne répondent plus aux attentes des citoyens, des visiteurs, des promoteurs ou des entreprises locales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la directrice générale à lancer un appel d'offres sur invitation sur la Stratégie numérique de St-Hilarion (refonte du site Internet).

2025-01-29

31- COMMUNAUTÉ ST-HILARION : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de La Fabrique Saint-Hilarion pour les aider à défrayer une partie de la facture pour le déblaiement du stationnement de la cour d'église pour la période hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte d'aider financièrement la Fabrique Saint-François d'Assise, Communauté St-Hilarion, pour un montant de 1 000 \$ pour l'année 2025.

2025-01-30

32- INSCRIPTION AU CONGRÈS ANNUEL DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ) POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu du 18 au 20 juin prochain au Centre des congrès de Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Claude Junior Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la directrice générale à s'inscrire et à participer au Congrès de l'ADMQ 2025 au coût de 585 \$ plus taxes et autorise également tous les frais inhérents à la formation.

2025-01-31

33- DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE QUILLE-O-THON DU 22 MARS 2025 AU PROFIT DE LA FIBROSE-KYSTIQUE CANADA / SECTION DE CHARLEVOIX

Il est proposé par Guylaine Morel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un don de 100 \$ à la Fibrose kystique Canada/section Charlevoix pour le Quille-O-Thon qui aura lieu le 22 mars 2025.

2025-01-32

34- OFFRE DE FORFAIT PUBLICITAIRE RADIO MF CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire publiciser ses activités municipales (sportives, culturelles, etc.) à l'extérieur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE présentement les communications avec les citoyens sont seulement écrites et visuelles et qu'il serait intéressant qu'elles soient auditives;

CONSIDÉRANT QU' il est important de diversifier les formes de communications envers la population;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de la radio avec deux (2) propositions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un forfait publicitaire (plan 2) à la Radio FM Charlevoix au coût de 1 287 \$ plus taxes (65 occasions de 30 sec, plus 9 gratuites incluant les frais de production).

2025-01-33

35- OFFRE DE SERVICES POUR L'ATTESTATION DE PERFORMANCE ANNUELLE CAMION POMPE INCENDIE ET POMPE PORTATIVE

CONSIDÉRANT QUE la vérification annuelle du camion incendie et de l'autopompe est à faire tous les ans;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de service de Jacques Thibault-Pierreville - Réparation de camions à incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion mandate Jacques Thibault pour faire la vérification annuelle du camion incendie et de l'autopompe (test routier inclus) au coût de 600 \$ plus taxes ainsi que la pompe portative au coût de 75 \$ plus taxes.

2025-01-34

36- OFFRE DE RENOUVELLEMENT DE PUBLICITÉ POUR LE FEUILLET PAROISSIAL 2025-2026

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de la publicité dans le feuillet paroissial est à renouveler pour la période du 19 janvier 2025 au 11 janvier 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Dominique Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le renouvellement de la publicité couleur dans le feuillet paroissial au coût de 290 \$ plus les taxes chez Mission Impression Inc.

2025-01-35

37- ACHAT D'UN CANON (MONITEUR PORTATIF) POUR LE SERVICE INCENDIE

Il est proposé par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'achat d'un canon (moniteur portatif) pour le Service incendie au coût de 3 535 \$ plus taxes chez Aréo-Feu.

2025-01-36

38- AUTORISATION DE RÉPARATION DE LA CHARGEUSE

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise la réparation de la chargeuse pour une somme d'environ 3 000 \$.

2025-01-37

39- INVITATION À L'ATELIER DE CO-CRÉATION – PLAN DE CONSERVATION DES MILIEUX NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ DE CHARLEVOIX

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise Alexis Tanguay, agent de développement, comme représentant de la Municipalité de Saint-Hilarion pour participer à l'atelier de co-création – plan de conservation des milieux naturels et de la biodiversité de Charlevoix, le jeudi 30 janvier au Camp Le Manoir aux Éboulements.

40- PRÉSENTATION

41- COURRIER

42- AFFAIRES NOUVELLES

2025-01-38

42.1 ACHAT DE FEUX DE SIGNALISATION

Il est proposé par Cathy Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité autorise l'achat d'un ensemble de deux feux de chantier tricolore sur caisson pour le département de la voirie au coût de 6 037.65 \$ plus taxes chez Signel Services Inc.

2025-01-39

42.2 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL – CONSEIL D'ADMINISTRATION DES LOISIRS

Il est proposé par Mélina Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal nomme monsieur Dominique Tremblay, conseiller #2 et madame Louise Jean, conseillère #1 comme représentants de la Municipalité de Saint-Hilarion pour siéger sur le conseil d'administration des Loisirs St-Hilarion pour une durée de trois (3) ans ou jusqu'à la fin de leur mandat.

43. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2025-01-40

44. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Louise Jean et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 16.

Patrick Lavoie, maire

**Nathalie Lavoie, directrice générale
et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Nathalie Lavoie, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité Paroisse de Saint-Hilarion dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

**Nathalie Lavoie,
Directrice générale et greffière-trésorière**

ATTESTATION DU MAIRE

Je, Patrick Lavoie, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Patrick Lavoie, maire

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le présent procès-verbal est toutefois sujet, conformément aux dispositions de l'article 201 du Code municipal du Québec, à l'approbation du conseil municipal, ce qui implique que son contenu pourra être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 10 février 2025. En conséquence, soyez avisés que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.